



Déclaration du Conseil d'administration de l'APVF 20 novembre 2018

Le Conseil d'administration de l'Association des petites villes de France (APVF) s'est réuni à Paris le mardi 20 novembre 2018 sous la présidence de Christophe Bouillon.

Il n'a pu que constater le climat d'inquiétude et de tensions qui persiste entre l'Etat et les collectivités territoriales, dont le Congrès des maires, réuni pour trois jours à Paris, devrait se faire le puissant écho.

L'APVF a, depuis sa création, toujours souhaité entretenir des relations à la fois exigeantes et constructives avec tous les gouvernements qui se sont succédés. C'est dans cette optique qu'elle a fait le choix de continuer à participer aux instances de concertation mises en place, depuis 2017, par le Gouvernement – notamment la Conférence nationale des territoires – et de répondre positivement à toutes les invitations aux réunions organisées par le Gouvernement sur les questions concernant les collectivités et l'aménagement du territoire.

L'APVF constate cependant les limites des modalités de cette concertation et l'extrême difficulté à parvenir à un bon fonctionnement d'une instance aboutissant à une vraie négociation et à des décisions réellement partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, comme annoncée par le Président de la République dans son allocution du 17 juillet 2017 lors de la tenue de la première Conférence nationale des territoires. C'est à ce titre que l'APVF a fait, en septembre dernier, des propositions adressées au Premier ministre, sur la refonte du fonctionnement de cette conférence.

Le Conseil d'administration de l'APVF forme donc le vœu d'un nouveau départ, au lendemain du Congrès des maires, dans la relation entre l'Etat et les associations d'élus ; et que trois domaines sensibles pour les petites villes aboutissent à de réelles avancées et à des décisions concertées : les finances locales et la suppression de la taxe d'habitation, la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs et la modernisation des conditions d'exercice du mandat d' élu local.

I. Concernant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales :

Le Conseil d'administration de l'APVF rappelle que les collectivités territoriales ont pris – contrairement à l'Etat – toute leur part à la **maîtrise des dépenses publiques**. Concernant les petites villes, leurs dépenses réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,6 % en 2017 et leur capacité de désendettement est, en moyenne, inférieure à 5 ans.

Cependant, tandis que leurs recettes ne progressent que très faiblement, les **contraintes budgétaires** continuent à peser lourdement sur leurs budgets. De nombreuses petites villes, en situation de réelle fragilité, ne disposent plus, aujourd'hui, de marges suffisantes pour garantir le **bon fonctionnement des services de proximité**. De surcroît, la suppression de la taxe d'habitation pourrait contribuer à accentuer les inégalités territoriales.

Pour remédier à ces situations de fragilité, **l'APVF milite pour une refonte globale du système des finances locales afin de le rendre plus juste et plus prévisible**. Du côté des dotations, il faut en finir définitivement avec la politique de baisses brutales et renforcer la péréquation verticale et horizontale. Pour le remplacement de la TH, l'APVF est favorable au transfert du foncier bâti des départements aux communes avec, en complément, une fraction de TVA. Concernant la mise en œuvre technique de la réforme, d'une part, la totalité des sommes reversées par les communes surcompensées aux communes sous-compensées doit être attribuée à un fonds de garantie dont les modalités sont à préciser en concertation avec les collectivités concernées et, d'autre part, **une part de ce fonds doit répondre à un objectif de péréquation**.

II. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs

La revitalisation des centres-villes, qui constitue un enjeu pour les petites villes bourgs-centres et périurbaines, suppose un **renforcement du soutien financier et en ingénierie**.

Si l'APVF avait salué l'adoption, l'année dernière, du plan « Action cœur de ville » par le Gouvernement, elle a toutefois déploré le choix limité à 222 collectivités, de dimension moyenne, mettant ainsi de côté les petites villes qui avait pourtant bénéficié de l'appel à manifestation d'intérêt en 2015. Malgré les avancées législatives contenues dans la loi ELAN, la question de la **continuité de l'action de l'Etat** et des moyens alloués à la revitalisation des centres-villes se pose avec une particulière acuité dans les petites villes.

Tant sur la question du **logement** – à travers l'affaiblissement des moyens dédiés au logement social et à la lutte contre l'habitat indigne, comme vient de le montrer le drame de Marseille – que pour la sauvegarde des **commerces de proximité**, l'APVF demande au Gouvernement le déploiement de nouveaux moyens et outils pour les petites villes, et notamment ceux contenus dans la proposition de loi sénatoriale portant création d'un pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. L'APVF forme le vœu que les petites villes périurbaines, largement absentes dans le plan « Action cœur de villes », ne soient pas, une nouvelle fois, oubliées.

S'agissant plus particulièrement de la lutte contre l'habitat indigne, l'APVF recommande **la mise en place d'outils plus opérationnels et la simplification des procédures** afin que les maires puissent être en mesure de répondre rapidement aux situations d'urgence auxquelles ils sont confrontés.

III. La modernisation des conditions d'exercice du mandat local

Pour que la fonction électorale demeure attractive et ouverte à tous les citoyens, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle, il est nécessaire de renforcer les garanties offertes à ceux qui s'engagent dans la vie publique locale.

L'APVF a rendu aujourd'hui publiques 10 propositions répondant à trois objectifs prioritaires : sécuriser la sortie du mandat pour favoriser l'entrée des actifs, revaloriser les indemnités pour reconnaître la difficulté des fonctions et clarifier les conditions d'engagement de la responsabilité pénale.

Au nombre de ces mesures, figurent :

- l'octroi aux élus, à l'issue de leur mandat, de **prêts** en quasi-fonds propres, facilitant ensuite leur accès au crédit bancaire de droit commun, financés par le fonds d'insertion déjà existant, limité aujourd'hui au financement de l'allocation différentielle de fin de mandat et qu'il s'agirait de réactiver par une cotisation des collectivités locales et des EPCI à hauteur de 0,1% du montant des indemnités versées aux élus,
- la fixation de l'indemnité du maire, dans toutes les communes de plus de 2000 habitants au même niveau que le **salaire d'un Directeur général des services** en fin de carrière dans la strate démographique de cette commune (c'est-à-dire, techniquement, à l'indice terminal du cadre d'emploi des Directeurs Généraux des Services),
- et la limitation du délit de prise illégale d'intérêt à la détention d'un intérêt « **matériel et financier** » et non plus d'un intérêt « quelconque » incluant aujourd'hui l'intérêt purement moral.

* * * * *

Ces trois chantiers prioritaires peuvent concrétiser un **nouveau départ** des relations entre l'Etat et les collectivités locales, dans l'intérêt général. L'APVF appelle le Gouvernement à maintenir une attention soutenue aux besoins de tous les territoires, notamment les plus fragiles, et pas seulement aux espaces métropolitains.

Le refus de la relégation et la crainte de l'abandon, exprimés parfois de manière désespérée par la population, trouveraient une première réponse utile dans une action déterminée du Gouvernement au service d'un aménagement équilibré du territoire, en **soutien des espaces périphériques**, de leurs collectivités et de leurs élus.

Le Conseil d'administration de l'APVF appelle le Gouvernement à faire davantage **confiance aux élus locaux**, et tout particulièrement aux Maires, car le sentiment de découragement, et parfois de colère, guette nombre d'entre eux. Dans le rôle qui est

le sien, l'APVF entend prendre toute sa place dans le nécessaire renouveau du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Conseil d'administration de l'APVF convoque les **XXII^{èmes} Assises des petites villes à Uzès**, dans le Gard, en septembre 2019.